



Mesure de confinement

publié le 18/03/2020

Descriptif :

Modalités de communication pendant la période de confinement

Madame, Monsieur

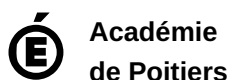
Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars, pour quinze jours. Le collège n'est donc, en conséquence, pas ouvert au public jusqu'au 29 mars inclus.

Pour toute question, nous vous invitons à joindre le collège par courriel de préférence ou à défaut par téléphone de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Nous essaierons dans le cadre de cette situation exceptionnelle d'apporter une réponse rapide à votre problème.

En vous remerciant pour votre compréhension

L'équipe de direction



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.